

Compte-rendu succinct du conseil municipal du 31 mars 2022

Madame le Maire ouvre la séance à 20h34.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 24 février 2022

Le procès-verbal de la séance du jeudi 24 février 2022 est approuvé à l'unanimité des votants.

CONSEIL MUNICIPAL

1- COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a arrêté la liste et la composition des commissions municipales à l'unanimité des votants.

FINANCES

2- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal par 15 voix pour, 6 conseillers ne prenant pas part au vote :

- **ADOpte** la liste des subventions 2022 pour un montant de 52 715.79 €.

3- VOTE DES TAXES LOCALES POUR 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** les taux d'imposition ci-dessous pour l'année 2022 :

Taxe sur le foncier bâti	25.91%
Taxe sur la foncier non bâti	19.15%

4- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **ADOpte** le compte administratif et le compte de gestion 2021 du budget principal de la commune.
- **VALIDE** la proposition de report du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 à la section d'investissement du budget primitif 2022.

5- BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **PROCÈDE** à l'adoption du budget primitif 2022.

FONCIER

6- ACQUISITION DES PARCELLES AR 1314 ET AR 1197

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **SE PRONONCE** sur la proposition d'acquisition de ces deux parcelles à l'euro symbolique.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

URBANISME

7- TRANSFERT DES PARTIES ET EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT « LES VERGERS »

Le Conseil Municipal par 20 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote :

- **VALIDE** le transfert des équipements publics du lotissement « les Vergers », de l'aménageur à la commune.
- **VALIDE** le classement des voies dans le domaine public communal.
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document à intervenir dont l'acte authentique.

PERSONNEL

8- MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS (IFCE)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** la mise en place de l'indemnité forfaitaire complémentaires pour élections.

9- ASTREINTES ET MODALITES D'INDEMNISATION

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** la mise en place des astreintes au bénéfice des agents titulaires et contractuels selon les modalités et compensations exposées.
- **FIXE** la liste des emplois concernés.
- **CHARGE** Madame le Maire, le Directeur Général des services et le trésorier, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

SYDEV

10- CONVENTION RELATIVE A LA RENOVATION DE LA MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante.

VENDEE EAU

11- CONVENTION RELATIVE AU CHANGEMENT DE DEUX POTEAUX A INCENDIE RUE DU PARADIS AUX ANES

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Madame le Maire lève la séance à 22h13.